

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC252

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 136, substituer aux mots :

« , de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et aux aires de valorisation »

les mots :

« architectural, urbain et paysager et aux aires de mise en valeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.